

ECTS

Qu'est-ce que l'ECTS ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de [l'espace européen de l'enseignement supérieur](#) visant à rendre les études et les cours plus transparents. **Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.**

L'ECTS permet aux « crédits » acquis auprès d'un établissement d'enseignement supérieur d'être comptabilisés pour l'obtention d'une qualification dans un autre établissement. Les crédits ECTS représentent un apprentissage fondé sur des acquis d'apprentissage clairement définis ainsi que sur la charge de travail qui leur est associée.

L'ECTS renforce la flexibilité des programmes d'études pour les étudiants. Il facilite également la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'enseignement supérieur. Il s'agit d'un outil central du [processus de Bologne](#), qui vise à rendre les systèmes éducatifs nationaux plus comparables au niveau international. Il contribue également à rendre d'autres documents, tels que le [supplément au diplôme](#), plus lisibles et plus faciles à utiliser dans différents pays.

L'ECTS a été adopté par la plupart des pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur en tant que système national de crédits, et il est de plus en plus utilisé ailleurs.

Pourquoi utiliser l'ECTS ?

Les différences entre les divers systèmes nationaux d'enseignement supérieur peuvent entraîner des problèmes en ce qui concerne la [reconnaissance des qualifications](#) et les [périodes de mobilité à l'étranger](#). Ces problèmes peuvent être résolus en partie en rendant les acquis d'apprentissage et la charge de travail associés aux programmes d'études plus lisibles.

L'ECTS permet également de combiner différents modes d'apprentissage, tels que la formation universitaire et par le travail, au sein d'un même programme d'études ou dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

Comment l'ECTS fonctionne-t-il ?

Une année complète d'études ou de travail équivaut à 60 crédits ECTS. Dans le cadre d'une année universitaire classique, ces crédits sont généralement répartis en plusieurs petits modules. En général, une « qualification de cycle court » se compose de 90 à 120 crédits ECTS. Un « diplôme de premier cycle » (licence) se compose de 180 ou 240 crédits ECTS.

Généralement, un « diplôme de deuxième cycle » (master) se compose de 90 ou 120 crédits ECTS. L'utilisation de l'ECTS au niveau du « troisième cycle » (doctorat) varie.

L'ECTS sert à favoriser la mobilité des étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur. Les catalogues de cours, les [contrats pédagogiques](#) et les relevés de notes contribuent à la reconnaissance et au transfert des crédits obtenus par les étudiants lors des périodes de mobilité à l'étranger. Le [guide d'utilisation ECTS](#) décrit le système et la manière dont il est utilisé plus en détails.

Les ECTS en ergothérapie ?

Les trois années en institut donnent 180 ECTS soit 30 ECTS par semestre.

Marine Gosse
Vice-Présidente en charge
de la Défense des Droits
vp-defensedesdroits@unaee.org
06 76 23 44 90

Olivier Dujardin
Président
president@unaee.org
06 47 06 06 96